

DOSSIER

Maia : les gestionnaires au rendez-vous



Paul
Giacobbi

Président de
l'Agence des aires
marines protégées.

L'objectif de notre agence est de développer un réseau d'aires marines protégées, couvrant 20% des eaux sous juridiction française.

Ce travail au plan national ne peut se passer de la coopération internationale et régionale. La conférence sur les aires marines protégées de l'arc atlantique, à l'honneur dans ce numéro, est l'occasion de consolider les échanges initiés avec le projet Maia sur la mise en place et la gestion de ces outils. J'appelle de mes vœux que cette expérience soit aussi profitable que celle du réseau des gestionnaires de Méditerranée, Medpan.

Un président de conseil d'administration doit présenter aux administrateurs une vision lucide de la situation, tout en proposant des perspectives. Il doit aussi être la représentation de l'Agence auprès du gouvernement, afin que l'ambition des objectifs ne soit pas anéantie par la réduction des moyens.

La France est la seconde nation du monde en termes d'espace maritime et demain peut-être la première, grâce au programme Extraplac qui vise à étendre le plateau continental. Nous devons cela à nos outre-mer sur tous les océans de la planète.

Pour affirmer nos droits et préserver ce patrimoine, nous ne pouvons plus compter sur la seule puissance de nos armes navales et nous refusons une exploitation autre que durable.

Notre atout pour protéger ce trésor des convoitises économiques et de l'effondrement biologique est d'y développer la vie naturelle sous toutes ses formes. C'est le rôle de notre agence.

Du 3 au 6 décembre, le réseau Maia des gestionnaires d'aires marines protégées de l'arc atlantique se sont retrouvés pour la première fois, à Arcachon.



L. Mignaux/MEDE

Le bassin d'Arcachon est protégé au niveau européen et un parc naturel marin est à l'étude.

Jusqu'à récemment, il n'y avait aucun réseau d'AMP pour les pays européens de la façade atlantique. Financé, de 2010 à fin 2012, par l'Union européenne au titre du programme Interreg, Maia (Marine protected areas in the Atlantic arc) en pose les bases. Coordonné par l'Agence des aires marines protégées, qui en est aussi l'un des partenaires, Maia rassemble aujourd'hui quatre pays : la France, l'Espagne (représentée par la Galice), le Portugal et le Royaume-Uni. Depuis sa création, le réseau a proposé à ses membres des ateliers techniques réunissant les gestionnaires, des scientifiques et des usagers de la mer, dont les pêcheurs. Des visites de site ont été organisées dans chacun des pays partenaires, et des études de terrain réalisées. En outre, Maia réalise et diffuse des analyses transversales, des guides méthodologiques et d'autres documents thématiques sur les AMP. « *La base de données des AMP du réseau fait aussi partie des réalisations majeures du projet* », complète François Gauthiez, directeur adjoint de l'Agence.

« *L'arc atlantique forme un continuum, et les acteurs nationaux qui œuvrent à la désignation et à la gestion des AMP partagent en grande partie les mêmes problématiques* », souligne Tom Hooper, responsable du projet *Finding sanctuary*, partenaire officiel du gouvernement britannique pour la planification d'AMP dans

le sud-ouest du Royaume-Uni. « *Pour créer un réseau écologiquement pertinent, il est vital de pouvoir échanger sur le plan scientifique et technique, et sur la manière d'impliquer ou mieux les acteurs du milieu marin dans la création et la gestion des AMP. C'est précisément ce qu'a permis Maia.* »

« *Évaluer l'efficacité de la gestion d'un réseau international d'AMP n'est pas facile* », reconnaît quant à elle Emily Corcoran, secrétaire exécutive adjointe de la commission Oskar pour la protection de

l'environnement marin dans l'Atlantique nord-est. « *Maia développe des outils pour cela, jouant ainsi un peu, de notre point de vue, le rôle d'un laboratoire, puisqu'il représente le travail de quatre des parties contractantes d'Oskar. Par exemple, Maia est en train de tester une fiche d'évaluation de la gestion des AMP. Les résultats de cette expérience seront présentés lors de notre prochaine réunion technique, en janvier.* »

Après trois ans d'existence, Maia doit maintenant compléter le réseau en ralliant l'Irlande, ainsi que les Asturies, la Cantabrie, le Pays-Basque et l'Andalousie. « *Il nous faut aussi lui donner un statut qui permette sa pérennisation* », ajoute François Gauthiez. L'idée d'une association ou celle d'un groupement européen de coopération territoriale ont été évoquées à Arcachon et pourraient être étudiées.

Pérenniser le réseau

Portail Maia : un outil précieux

Le portail Maia propose une cartographie dynamique et des fiches d'information complètes sur les aires marines protégées. Cet outil est devenu incontournable pour les membres du réseau et pour tous ceux qui s'intéressent à la protection du milieu marin dans l'arc atlantique.

Intuitif et convivial, le portail Maia permet un accès facile à une foule d'informations sur les AMP du réseau.

« C'était un beau défi !, reconnaît Amandine Eynaudi, chef de projet Maia, surtout compte-tenu de la nature des données sur les aires marines protégées, présentées dans des formats divers, et très dispersées... » Défi gagné, puisque le portail Maia est officiellement en ligne depuis décembre 2011. « Il présente de manière très complète les acti-

vités relatives aux aires marines protégées de l'arc atlantique », estime Jorge Ribo Landin, géomaticien au service des pêches du gouvernement régional de Galice. « Il répond ainsi aux besoins des gestionnaires, des parties prenantes et des usagers. » Il ajoute : « Plus-value importante compte-tenu des difficultés liées au caractère international du ré-

seau, l'ensemble est disponible en français, en anglais, en portugais et en espagnol. Bref, c'est du beau travail. » Sur le portail, les aires marines sont présentées sous forme de fiches descriptives et localisées sur un outil de cartographie dynamique (web-SIG). « Les fiches contiennent les informations standards des espèces protégées :

périmètre, désignation, surface... », détaille Amandine Eynaudi. « Nous y avons ajouté des informations relatives à leur gestion : gouvernance, plan de gestion s'il existe, types de suivis mis en œuvre, réglementation, usages et activités, espèces et habitats marins... » Détail important : les informations présentées répondent aux standards internationaux des bases de données mondiales sur les aires protégées. « La base de données Maia ne se substitue pas aux points focaux nationaux, chargés d'alimenter en informations ces grandes bases mondiales, comme le Muséum national d'Histoire naturelle en France », précise Amandine Eynaudi. « Mais sa construction a sans doute contribué à relancer la dynamique de transmission des données, dans un meilleur respect des standards internationaux. »

Le site MAIA exploite pleinement l'aspect géographique des aires marines protégées en permettant à l'utilisateur de visualiser les différents périmètres définis. « La fonction " intersection avec d'autres aires marines protégées " qui permet, quand plusieurs AMP se chevauchent, de passer de l'une à l'autre, améliore également la compréhension des différents statuts de protection du milieu marin », estime la chef de projet.

Des infos sur la gestion

L'outil de cartographie permet de zoomer sur la carte, de faire diverses recherches... « Par exemple, on peut demander à voir toutes les AMP qui ont un plan de gestion », précise Amandine Eynaudi. « En outre, il est possible de passer rapidement des fiches d'identité au web-SIG. Enfin, le site permet de télécharger les données attributaires et géographiques relatives aux aires marines », ajoute-t-elle.

Ce site Internet, qui comprend un espace de collaboration à accès réservé, et une base de données, seront bien sûr appelés à évoluer au fil du temps, avec des informations de plus en plus complètes, des chiffres-clés sur les aires marines protégées du réseau Maia et l'enrichissement de la documentation en ligne.

“ Un aiguillon pour améliorer notre réseau national ”



Miguel Henriques,

Gestionnaire de la partie marine du parc naturel de Arrabida, au Portugal.

Quel intérêt présente le projet MAIA pour vous, en tant que gestionnaire ?

Lorsque Maia a débuté, un grand nombre d'aires marines protégées portugaises étaient déjà désignées et le processus d'évaluation de leur gestion était sur le point de commencer. À ce stade, ce projet nous a donné une opportunité unique d'échanger avec nos voisins de l'arc atlantique. C'est très instructif car les AMP du réseau Maia représentent un ensemble très complet de projets, d'expériences, de succès et d'outils pour gérer les problèmes aux-

quels peut être confronté un gestionnaire.

Qu'apporte Maia au processus de création et de gestion d'AMP dans votre pays ?

Au Portugal, les aires marines protégées ont été désignées indépendamment les unes des autres, souvent en étendant vers le large des portions de littoral protégé. Nous n'avons pas de service commun qui connecte leurs gestionnaires. Parce qu'il consiste à bâtir un réseau d'AMP à plus grande échelle, le projet Maia sert d'aiguillon pour améliorer la cohé-

rence et la cohésion de notre réseau national.

Jusqu'où peut aller l'influence de Maia ?

La participation du Portugal au projet Maia a conduit à un rapprochement de l'administration portugaise de l'environnement à celle des pêches, qui n'étaient pas habituées à travailler ensemble. Or il est clair que les AMP qui reposent sur un engagement des administrations de l'environnement, de la pêche et des autres parties prenantes obtiennent les meilleurs résultats.

Mieux connaître la pêche dans les AMP

La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, l'Agence des aires marines protégées et l'Ifremer sont en train d'élaborer des fiches de synthèse sur l'activité de pêche maritime professionnelle dans les AMP.

Dans le cadre de la gestion des aires marines protégées, la pêche professionnelle est une activité majeure à prendre en considération dans l'analyse des usages maritimes. « Pour cela, il est nécessaire de la connaître et de la caractériser au mieux », explique Charlotte de Pins, chargée de mission *Noturo 2000 en mer* à la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère du développement durable. Tel est le but du travail d'élaboration de fiches faisant le bilan de ces activités dans les AMP, mené depuis 2011 par l'Agence des aires marines protégées, la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et l'Ifremer.

Il s'agit de traiter les données existantes pour produire

des indicateurs, en vue d'élaborer une centaine de fiches, par région géographique, couvrant l'ensemble des AMP de France et d'Outre-mer ainsi que les sous-régions marines et les façades maritimes. « Nos sources proviennent du système d'information de la pêche et de l'aquaculture de la DPMA et du système d'information halieutique de l'Ifremer », précise Elodie Gamp, chargée de mission pour l'élaboration de ces fiches. Il s'agit des fichiers de la flotte de pêche communautaire, des données déclaratives des navires, des données des ventes en criée, des données de position pour les navires équipés d'un dispositif de géolocalisation et des calendriers d'activité. « Ces données sont généralement collectées à une échelle plus grande que celle du périmètre des aires marines protégées », reprend Elodie Gamp. « C'est pourquoi plusieurs AMP seront parfois concernées par une même fiche. »

Au final, chaque fiche comprendra, outre la description de la zone, les caractéristiques

techniques des navires, des informations sur les flottilles de pêche (regroupements de navires selon une même combinaison de métiers), sur l'origine géographique des navires et sur leur degré de dépendance économique vis-à-vis de chaque aire marine protégée concernée.

« Ces indicateurs serviront de base de discussion pour établir le diagnostic socio-économique des AMP, notamment dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des parcs marins et des documents d'objectifs des sites *Noturo 2000* », précise Elodie Gamp.

Après validation par le comité de pilotage national conduit par la DPMA et associant la DEB, l'Agence, l'Ifremer et le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, les premières fiches devraient être transmises en 2013, au niveau local pour une phase de relecture, notamment par les représentants des professionnels de la pêche, ainsi qu'à l'étranger. Leurs commentaires seront pris en compte, et seront annexés à la fiche.

* Bonifacio : le parc international prend forme

Le Parc marin international des Bouches de Bonifacio a trouvé sa forme juridique : ce sera un Groupement européen de coopération territoriale (GECT). La Présidence du Conseil des ministres italien vient en effet de valider l'engagement du Parc national de l'archipel de la Maddalena à y participer, alors que le préfet de Corse avait autorisé, en octobre 2011, l'Office de l'environnement de la Corse à adhérer à un GECT de droit italien. L'année 2012 sera marquée par la mise en œuvre de cet instrument, pour la protection, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et culturelles des Bouches de Bonifacio.



Bonifacio/OEC

Semis de coquilles en Iroise

300 000 petites coquilles Saint-Jacques de trois centimètres de diamètre, élevées à l'écloserie du Tinduff, ont rejoint leur milieu naturel dans trois sites du parc naturel marin d'Iroise.

Ce renforcement des populations a été mené début octobre par le Parc naturel marin d'Iroise, en partenariat avec l'écloserie, le Comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne et le Comité départemental des pêches du Finistère.

Il s'inscrit dans la politique de soutien du Parc marin à

une pêche durable. « Il s'agit d'une demande que les pêcheurs ont faite au Parc en 2010 », raconte Bruno Claquin, pêcheur en baie de Douarnenez qui, à l'époque, présidait le Comité local des pêches de Douarnenez. « L'idée était d'étudier la possibilité de restaurer la pêche de coquilles dans certaines zones pêchées autrefois, où les populations se sont effondrées faute d'une gestion adéquate. » Les Anciens ont été consultés pour savoir où étaient localisés les gisements autrefois exploitables de *Pecten maximus*. « Trois sites ont été retenus »,

précise Claire Laspougeas, responsable « pêche professionnelle » au parc naturel marin d'Iroise. « L'un au centre de la baie de Douarnenez, le deuxième immédiatement au sud de cette dernière, le troisième près de l'archipel de Molène. »

L'idée, à terme, est d'alléger la pression sur les autres ressources. Mais, pour cela, il faut que les coquilles se plaisent dans leur nouvel environnement ! C'est ce que révélera le suivi mené par les agents du Parc. « Le jour de leur immersion et 48 heures plus tard, nous avons évalué en plongée le taux de survie des coquilles et la quantité de prédateurs présents, en particulier les étoiles de mer. Ces plongées seront renouvelées début décembre, si les conditions météorologiques le permettent, puis dans un an », détaille Claire Laspougeas.

« Cette opération est très intéressante. Elle a valeur de test », commente Gérard Hussenot, secrétaire général du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne. « Dans un parc marin, on peut se permettre ce genre d'expérimentation, estime-t-il. C'est un retour sur investissement pour les pêcheurs, car travailler dans une AMP présente aussi certaines contraintes. »

* Nouvelle-Calédonie : la concertation démarre

Le 22 novembre, Harold Martin, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a officiellement lancé le processus de concertation autour de la démarche d'analyse stratégique de l'espace maritime de la collectivité. L'objectif est d'étudier, avec tous les acteurs du monde maritime calédonien, l'opportunité et les modalités de création d'une grande aire marine protégée, couvrant une partie de la Zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie. A l'issue de cette réunion, un comité de concertation a été créé, réunissant, sur une base mensuelle, une vingtaine de représentants des socioprofessionnels, de l'administration, de la société civile, des scientifiques... pour faire avancer la rédaction de l'analyse stratégique. L'objectif est de boucler le « diagnostic partagé » de l'espace marin de la Nouvelle-Calédonie à la fin du premier semestre 2013 et de travailler sur des propositions d'actions au cours du semestre suivant.



Mise à l'eau des coquilles de l'écloserie par un agent du Parc marin

Un bateau plus écologique pour Arcachon

La mission d'étude pour un parc marin sur le bassin d'Arcachon étudiée, avec ses partenaires, un modèle de bateau de plaisance « écoconçu », adapté aux conditions locales.

La réflexion engagée a fait l'objet d'une première présentation au public, aux professionnels de la construction navale et aux partenaires*, le 26 octobre dernier, au palais des Congrès d'Arcachon. Elle s'inscrit dans la recherche de solutions à la saturation en bateaux de plaisance du Bassin qui menace, à terme, la qualité de vie et la santé de l'environnement. « Les acteurs locaux de la construction navale ont exposé leurs solutions en matière d'écoconception, » raconte Anne Littaye, chef de la mission d'étude. « Quant à nous, nous avons présenté le travail d'un élève ingénieur de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées de Bretagne (ENSTA), chargé de définir un cahier des charges, d'opérer les besoins de la clientèle locale ». Le modèle retenu est un navire de pêche-promenade, d'environ 7 mètres de long, avec un faible tirant d'eau (environ 50 cm), pouvant transporter 6 passagers et doté d'une propulsion d'environ 100 chevaux de puissance.

Les solutions technologiques pouvant être intégrées sur cette « base » ont ensuite été passées en revue. L'emploi de fibres de jute et de résines naturelles, ou encore

d'essences locales de bois, peut être envisagé, de même que celui de la technologie « hybride » (thermique et électrique) pour le moteur. « Les choix définitifs seront discutés avec les professionnels après une analyse du cycle de vie du navire, visant à déterminer son impact environnemental global », précise Anne Littaye. L'option « bateau partagé » entre différents usagers, à la manière des biens immobiliers dans certains sites touristiques, est une donnée d'entrée, dans un contexte où les 15000 navires de plaisance du bassin naviguent, en moyenne, 3,5 jours par an ! « Ces questions économiques seront étudiées prochainement avec nos partenaires », précise Anne Littaye. En vue d'une fabrication en série, qui permettrait de réaliser des économies d'échelle, la mission pour un parc marin va à nouveau travailler avec l'ENSTA Bretagne et avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette pour produire un plan de construction. Il s'agira en outre de créer, via un concours, différents habillages de la coque (forme, couleur, matériaux...) selon la région concernée. « Pour « éconaviguer », il faut aussi adopter sa pratique ou milieu naturel et tenir compte des aménagements à terre », rappelle Anne Littaye. Ces questions font l'objet d'une enquête lancée l'an dernier sur le développement de l'éconavigation dans les AMP, par l'Agence et son partenaire Econav, une association spécialisée sur cette thématique. « Ses conclusions vont être rendues début 2013 », annonce Bertrand Jaouen, ingénieur chez Econav. Fort d'une centaine de membres, le réseau Econav réfléchit à la mise en place d'un label environnemental pour les bateaux de plaisance. Il a en outre organisé le 21 novembre une journée thématique sur les bateaux de plaisance éco-conçus, à l'Université de Bretagne Sud, à Vannes.

www.econav.org/

*Chambres de commerce et d'industrie de Gironde et des Landes, Adème, Union des professionnels du nautisme du bassin d'Arcachon, région Aquitaine et département de la Gironde.



L. Mignaux / MEDDE

La saturation menace le bassin d'Arcachon. Ici, le Banc d'Arguin.

Agoa : un sanctuaire est né

Le sanctuaire Agoa, dédié à la protection des mammifères marins dans l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises, vient d'obtenir une reconnaissance internationale.

Créé en 2010, le sanctuaire Agoa est désormais reconnu « aire spécialement protégée d'importance caribéenne ». Ferdy Louisy, président du Parc national de Guadeloupe et vice-président de l'Agence des aires marines protégées, a défendu la candidature du sanctuaire lors d'une réunion de la convention de Carthagène, organisée en République Dominicaine, en octobre dernier. « Cette décision était nécessaire, explique-t-il. Ce nouveau statut permet au sanctuaire de devenir une aire marine protégée à la fois sur le plan international et national ! »

Adopté le 18 juillet dernier, le plan de gestion du sanctuaire prévoit le renforcement de la protection de ces espèces, de veiller à la conservation de leurs habitats et d'assurer leur prise en compte

dans le développement des activités humaines. Dans ce cadre, l'Agence a conclu une convention de partenariat avec le port autonome de Guadeloupe qui s'est engagé financièrement pour la réalisation d'activités scientifiques, comme le suivi des populations de mammifères marins. « Nous travaillons entre autres à la sensibilisation des opérateurs de whale-watching aux bonnes pratiques d'approche, à informer les usagers de la mer en général sur les pressions que subissent ces animaux dans leur milieu et à en réduire l'impact », précise Nicolas Maslach, responsable du sanctuaire.

« Cette reconnaissance renforce les projets de jumelage en cours avec d'autres sanctuaires de la Caraïbe, conclut Ferdy Louisy. L'objectif est de permettre une continuité dans la protection des mammifères marins et de leurs habitats, de la Floride au Vénézuéla ».

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Antennes/Antenne-Antilles>

* Deuxième colloque pour Carhamb'ar

L'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées organisent la deuxième édition du colloque national Carhamb'ar (Cartographie des habitats marins benthiques), du 26 au 28 mars 2013, à Brest. Le colloque couvrira le domaine côtier et le large sur l'ensemble des eaux françaises. Pour l'Agence des aires marines protégées, ce sera notamment l'occasion de présenter une partie des résultats cartographiques de la campagne Cartham menée par l'Agence et ses partenaires scientifiques sur les habitats patrimoniaux de toutes les aires marines protégées de métropole.

<http://www.carhambor.org>

* Un directeur pour le Parc du golfe du Lion

Le 3 décembre, le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion a entériné le recrutement de Paul Mignon comme directeur délégué. Formé en anthropologie sociale, en aménagement et en management territorial, Paul Mignon quittera le Conseil général des Pyrénées-Orientales pour prendre ses nouvelles fonctions. Par le passé, il a dirigé le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Son objectif prioritaire pour 2013 : la rédaction du plan de gestion.



C. Mignon

* Un nouveau site pour le Parc d'Iroise

Pour fêter ses cinq ans, le site web du Parc fait peau neuve. Il offre plus de contenus, une navigation simplifiée et de nouvelles rubriques dédiées aux richesses naturelles et culturelles, aux activités humaines et aux actions du Parc. Il permet également de mieux comprendre la gouvernance du Parc en suivant notamment les décisions du conseil de gestion. A noter pour le jeune public, une rubrique « P'tits mousses de l'Iroise ».

www.parc-marin-iroise.fr

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirat
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart
Ont participé à ce numéro : R. Daniel, J. Gourvès, Y. Souche

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr